Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_049-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 20 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **28/05/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.
L'an 2026, le 20 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. ROLLAND Thierry, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à M. GRASBON Frédéric, M. PERROCHEAU Jean-Christian à M. GUINARD Arnaud, M. TALLENDIER Louis à M. EPAILLARD Ludovic, M. BEUCHET Laurent à M. BARDEL Philippe, Mme ETIENNE Valérie à M. EL YAZIDI Mohamed

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -049 — Budget annexe " commerces " : affectation du résultat excédentaire de fonctionnement 2025

Rapporteur : M. Ludovic EPAILLARD, Adjoint délégué aux finances au personnel

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « commerces » est excédentaire de 12 931,13 €.
Ce résultat doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. C'est pourquoi, considérant le déficit d'investissement enregistré à la clôture des comptes 2025, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2025, soit la somme de 12 931,13 €, en section d'investissement, à l'article 1068.

Considérant le déficit de la section d'investissement du budget annexe « commerces » enregistré à la clôture du précédent exercice ;

Le Conseil municipal est invité à :
- **Affecter** la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « commerces », soit la somme de 12 931,13 €, en section d'investissement, à l'article 1068.

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_049-DE

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	27
NOMBRE DE VOIX POUR	:	27
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD

